



**5** Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »  
**Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises (SMBCVB) - Plan de Déplacement Mutualisé (PDM)**

Conseil municipal du 10 novembre 2021  
Séance du 25 octobre 2021

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés :	<b>3</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN	<b>36</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

■ **Date de la convocation : 04/11/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Emmanuel PERRIN, conseiller municipal délégué, expose :

Le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises (SMBCVB) a élaboré le Plan de Mobilité sur le périmètre de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et de la Communauté de Communes du Liancourtois de la Vallée Dorée (CCLVD), entre janvier 2019 et juillet 2021.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) se trouvant dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, l'ACSO est soumise à l'obligation de réaliser ce plan.

Prévu par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Creillois réalisé par le SMBCVB, le Plan de Mobilité a été confié à ce dernier. Un document unique a pu être rédigé pour les 2 intercommunalités.

Le projet de plan de mobilité a été arrêté en séance du conseil syndical du SMBCVB en date du 29 juin 2021.

Au cours de son élaboration, ce projet a fait l'objet d'une importante démarche de concertation avec les EPCI, les communes, les structures publiques partenaires (Région, Département, SMTCO, PNR...), ainsi qu'avec la société civile (entreprises, établissements d'enseignement, associations...).

Conformément aux dispositions de l'article L1214-15 du code des transports, ce projet doit être soumis, pour avis, aux personnes publiques associées.

Il vous est demandé de donner votre avis au Plan de Mobilité ACSO / CCLVD 2030.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code des transports, notamment l'article L1214-15,  
Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises (SMBCVB) en date du 29 juin 2021,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 25 octobre 2021,  
Vu le document ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36      Pour : 36      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de donner un avis favorable au Plan de Mobilité ACSO / CCLVD 2030.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : 12 NOV. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 1.6.NOV. 2021

et publication ou notification le 1.6.NOV. 2021

affiché le 12 NOV. 2021

CREIL, le 1.6.NOV. 2021

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET